

Lundi 1 juin à 14 h

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

(M. le Ministre COLLIN)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Laetitia BROGNIEZ sur les analyses permettant de contrôler l'état sanitaire des renards en Wallonie

Valérie DE BUE sur la biodiversité en Europe

Laetitia BROGNIEZ sur les interrogations du secteur betteravier sur la remise en cause de leur méthode de travail

Laetitia BROGNIEZ sur le suivi des contrôles effectués par l'organisme payeur de Wallonie dans le cadre de la PAC

Olivier DESTREBECQ sur les "RandoLudics"

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le statut fiscal et la reconnaissance des guides touristiques

Yves EVRARD sur l'avenir du programme Wallo'Net

Philippe DODRIMONT sur les installations spécifiques au Padel en Wallonie

Philippe KNAEPEN sur le dossier de la piscine de Courcelles

Philippe DODRIMONT sur la qualité de l'air dans les salles de sports wallonnes

Laetitia BROGNIEZ, sur les analyses permettant de contrôler l'état sanitaire des renards en Wallonie

En 2011, la Belgique a obtenu le statut européen de « région à risque négligeable de trichines chez les porcs domestiques ». La *Trichinella* est un parasite transmis par la consommation de viande crue ou insuffisamment cuite. Dans l'Union européenne, toutes les carcasses de porcs, chevaux et sangliers doivent faire l'objet d'un examen visant à détecter la présence éventuelle de ce parasite avant que la viande puisse être mise sur le marché. Le statut européen susmentionné dispense de l'examen les carcasses de porcs domestiques provenant d'exploitations belges appliquant des conditions d'hébergement contrôlées (c.-à-d. pas les porcs « plein air » ni les bio).

Cependant, la Commission européenne impose un examen de la population d'animaux sauvages vivant en Belgique. Dès lors, la population de renards ainsi qu'un nombre réduit d'animaux d'autres espèces doivent faire l'objet d'un examen afin de vérifier la contamination ou non par la *Trichinella*. En Wallonie, c'est le DNF qui est chargé de cette mission, grâce à la collaboration des chasseurs notamment.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner les résultats des contrôles effectués ces dernières années ?

Ce n'est évidemment pas le seul « mal » qui peut affecter le renard. Ainsi, depuis l'année dernière, plusieurs cadavres de renards ont été retrouvés, principalement en Thudinie. L'analyse de l'un de ces cadavres a permis de confirmer que l'animal avait été affecté par la gale sarcoptique.

Faut-il s'en inquiéter ? D'autres cas de gale ont-ils été signalés dans d'autres régions ? Y a-t-il une vigilance particulière du DNF à cet égard ? Des mesures de prévention sont-elles préconisées ?

Enfin, le renard peut également être l'hôte d'un ver appelé *Echinococcus multilocularis*. En cas de contamination, l'homme est atteint d'échinococcose alvéolaire humaine, une maladie rare mais très grave. Une étude a-t-elle été menée récemment pour connaître le niveau d'infestation par ce parasite ?

Globalement, les analyses obligatoires effectuées sur les renards visent-elles uniquement à détecter la *Trichinella* ou bien permettent-elles un recensement régulier des animaux infectés par les divers parasites tels que ceux préalablement cités ?

Valérie DE BUE, sur l'étude sur la biodiversité en Europe

La Commission Européenne doit faire le point sur l'état d'avancement de la «stratégie» de l'Union dont l'objectif est de, je cite, *«stopper la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques en Europe en 2020 et de les restaurer autant que possible»*.

D'après les conclusions et les premières informations reçues, environ 17% des espèces d'oiseaux sont menacées, 15% sont *«quasi menacées, en déclin ou décimées»*. Pas mieux pour les habitats les plus précieux: 77% sont dans un état *«défavorable»*. Et seulement 4% parmi eux s'améliorent.

L'évaluation porte sur 450 espèces d'oiseaux sauvages, 231 habitats et plus de 1.200 autres espèces animales et végétales. Les données récoltées dans les Etats montrent que la tendance à court terme est au déclin pour une espèce sur cinq.

La Commission aurait décidé d'entamer un réexamen des deux directives qui fondent le réseau Natura 2000 ce qui inquiète les associations de protection de l'environnement.

Monsieur le Ministre, auriez-vous des chiffres précis pour la Wallonie? Comment pouvons-nous les analyser et surtout les améliorer dans un avenir proche? Cette révision des deux directives vous inquiète-t-elle pour la protection de l'environnement en Wallonie?

Laetitia Brogniez sur les interrogations du secteur betteravier suite à une remise en cause de leur méthode de travail

Votre collègue, le Ministre Di Antonio, a fait part de sa volonté d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur l'ensemble du territoire wallon et ce, avec pour argument, la santé de nos abeilles.

Concernant la disparition des abeilles, cette problématique ne doit pas être négligée, loin de là. Cependant, pour les filières betteraves/sucre et chicorées/inuline, une interdiction généralisée de cette substance engendre de nombreuses questions et une crainte pour leur survie.

Concrètement, l'utilisation des néonicotinoïdes est généralisée en culture de betteraves depuis les années nonante avec pour conséquence une réduction des pesticides utilisés. Dès lors, sur base d'un argumentaire précis, les filières concernées prédisent que l'abandon des néonicotinoïdes constituerait un grave préjudice aux cultures ciblées mais également un retour en arrière au point de vue environnemental. De fait, selon eux, un retour à des traitements foliaires engendrerait plus de risques de santé pour les agriculteurs, plus de temps et d'énergie et une plus grande émission de CO2 due aux passages supplémentaires en tracteur pour les pulvérisations foliaires. (Ex : pour la seule lutte contre les pucerons, la suppression des néonicotinoïdes nécessiterait 1 à 3 traitements d'insecticides foliaires durant la période de végétation).

En outre, il est également important de savoir que ces traitements protègent les cultures contre des dégâts pour lesquels il n'y a aucun traitement alternatif ou bien des traitements qui ne sont que partiellement efficaces.

D'un point de vue pratique, le traitement des semences est une technologie moderne, précise, qui permet d'appliquer une dose minimum et ciblée pour être efficace. Il s'agit de semences enrobées de colle puissante qui empêche les insecticides de s'échapper sous forme de poussière.

Depuis 2013, la Commission européenne a réévalué les risques pour les pollinisateurs de trois substances néonicotinoïdes. Cette réévaluation l'a conduite à adopter des restrictions d'usages importantes pour les produits comprenant ces substances. Suite à cela, concernant le traitement des semences par enrobage, ne sont plus autorisés que les traitements sur céréales à paille semée en hiver et les betteraves, cultures non-attractives pour les abeilles.

- Face aux mesures européennes, quelle est la motivation de ce Gouvernement d'aller au-delà de ces exigences ?
- Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts avec le secteur betteravier à ce sujet ? Quel retour en avez-vous ?

- Actuellement, près de 4500 agriculteurs cultivent la betterave en Wallonie, l'industrie transformatrice, les sociétés commerciales qui gravitent autour de ce marché ont un poids économique important dans notre Région. Quelles seraient les conséquences économiques d'une telle décision ? Quelles seraient les conséquences pour le secteur agricole/betteravier à l'aube de la libéralisation des quotas ?
- N'y a-t-il pas un risque réel de voir le marché betteravier se déplacer, notamment au Nord du pays ou dans d'autres pays d'Europe, si cette mesure est prise unilatéralement en Wallonie ?
- Rejoignez-vous votre collègue, le Ministre Di Antonio, quant à sa décision d'interdire les néonicotinoïdes ?

Laetitia BROGNIEZ, sur le suivi des contrôles relatifs à la conditionnalité par l'Organisme payeur de Wallonie

L'octroi des aides dans le cadre de la PAC est lié au respect du principe de conditionnalité, c.-à-d. au respect de normes environnementales, de santé publique et animale, de bien-être animal, etc. L'Union européenne impose dès lors des contrôles et prévoit des retraits de primes ou diminutions d'aides en cas de non-respect des critères de conditionnalité. Ces critères peuvent être établis, dans une certaine mesure, par la Région.

C'est l'Organisme payeur de Wallonie (OPW) du SPW qui est chargé de déterminer les réductions ou exclusions des aides octroyées aux agriculteurs à la suite des contrôles effectués dans le cadre de la conditionnalité.

Afin de ne pas multiplier les contrôles en ferme, en accord avec les organisations agricoles, certains résultats de contrôles de l'AFSCA sont utilisés par la Région.

Dans ce cadre, il a été convenu que l'OPW pouvait avoir directement accès aux résultats de contrôles ad hoc dans la banque de données de l'AFSCA.

En pratique, l'OPW peut prendre connaissance des données issues d'un contrôle en ferme réalisé par l'AFSCA plusieurs mois auparavant et, alors même que ce contrôle avait donné lieu à un rapport favorable pour l'Agence, imposer à l'agriculteur une diminution ou un retrait des primes sur base de non-conformités mineures relevées par l'Agence. L'agriculteur reçoit alors, à sa grande stupéfaction, un courrier l'informant de la mauvaise nouvelle... Il a la possibilité d'introduire un recours a posteriori, une démarche source de stress et qui demande encore un investissement supplémentaire de la part de l'agriculteur.

Le protocole concernant la conditionnalité établi entre l'AFSCA, l'OPW et l'ALV (Agence de l'agriculture et de la pêche de l'autorité flamande) tel que modifié le 25 juin 2013 a vu la création d'un comité de concertation réunissant les organismes payeurs régionaux et l'AFSCA. Ce comité peut ainsi, à la demande de la Région concernée, se réunir pour discuter des non-conformités constatées par l'AFSCA et ce, préalablement à la prise de décision de l'OPW de diminuer ou retirer des aides !

Monsieur le Ministre, l'OPW convoque-t-il régulièrement des réunions de concertation afin d'examiner des rapports qui nécessitent un complément d'informations ? Le comité peut également débattre des recours introduits. Pouvez-vous nous informer du nombre de recours introduits, de leur nature, des suites apportées ?

Ne serait-il pas pertinent, Monsieur le Ministre, que l'OPW informe 'préalablement' l'agriculteur de son intention de retirer des primes, avant de lui envoyer sa notification, à l'instar de nombreux autres organismes de contrôle (Police

notamment) ? Il nous semble important de garantir toute la transparence et d'offrir à l'agriculteur concerné la possibilité de se défendre.

Enfin, pour ce qui concerne les critères sur lesquels se base l'OPW pour prendre ses décisions : ceux-ci ont-ils déjà été réévalués ? Existe-t-il une marge de manœuvre ? Le cas échéant, ne serait-il pas judicieux de les revoir ?

Olivier DESTREBECQ sur les « RandoLudics »

De plus en plus, des initiatives publiques ou privées ont pour but de développer la découverte de notre patrimoine et du tourisme au travers de circuits pédestres.

C'est notamment le cas des « Randoludics » qui ciblent plus particulièrement les familles.

En effet, en plus de la mise en place du circuit, l'originalité de l'initiative réside dans le développement d'un parcours de questions et d'activités de groupe qui s'adressent tant aux adultes qu'aux enfants.

Je crois savoir qu'il existe déjà une randoludic à Ittre.

Selon vos informations, cette initiative rencontre t-elle un réel succès ? Combien dénombre t-on de participants ? Des programmes similaires existent-il ailleurs en Wallonie ?

Vous comme moi sommes mus par la volonté de mettre en place toutes les initiatives susceptibles de mettre en valeur notre patrimoine. Ne faudrait-il pas dès lors faire une analyse des randoludics – voir quels sont les points positifs mais aussi ce qui peut être amélioré – et généraliser la démarche à l'ensemble du territoire wallon ?

Les personnes à la base de ce projet ont la volonté de mettre en place un site internet regroupant l'ensemble des randoludics existantes ; une démarche qui s'inscrit d'ailleurs dans votre volonté de rationaliser et d'optimiser les outils.

La Wallonie peut-elle leur prêter une quelconque assistance que ce soit au niveau, technique, administratif, financier ou autre ? Pourrait-on envisager une collaboration entre ces personnes et l'administration wallonne compétente ?

D'une manière générale, quelles sont les aides mises en place par la Wallonie dans le développement de tels projets ?

Virginie Defrang Firket, sur le statut fiscal et la reconnaissance des guides touristiques

La situation des guides touristiques de Mons, dont la presse relayait les inquiétudes récemment, est l'occasion de faire le point avec vous sur la situation des guides touristiques en général, ce sur deux plans : premièrement la reconnaissance de ces guides, deuxièmement leur statut.

En effet, leur reconnaissance est réglée par une simple circulaire datant de 2006. Si une législation pérenne permettrait une professionnalisation de l'accueil touristique en Wallonie, on constate que l'avant-projet de décret et les projets d'arrêté préparés par l'administration du tourisme dès 2010, et déposés sur la table du Ministre du Tourisme en juillet 2013, n'ont toujours pas été discutés au Parlement.

Qu'est ce qui coince depuis 2 ans ? Pourquoi tant tarder ? Les options préconisées par votre prédécesseur étaient-elles à ce point inadéquates ?

Autre problème mis en avant dans la presse : la rémunération et le statut des guides.

Une harmonisation de la rémunération des guides devrait être précédée d'une uniformisation du statut fiscal de ceux-ci, à l'échelle de la Belgique. Vous avez annoncé que l'harmonisation fiscale est en chantier depuis quelque temps, au sein d'un GT.

Récemment, en réponse à une question orale, vous n'avez donné aucune indication quant aux résultats de ce GT, vous vous êtes borné à rappeler ses objectifs.

Pouvez-vous dès lors nous faire un état des lieux clair et précis des travaux du GT sur l'harmonisation fiscale, et nous éclairer quant au mode de rémunération qui vous semblerait le plus adéquat ?

Quant à la question de l'uniformisation du mode de rémunération, vous avez simplement annoncé que "s'il s'avère qu'une réelle volonté d'uniformisation du mode de rémunération existe, une réflexion commune avec le secteur, le CGT et mon cabinet sera mise en place pour opérationnaliser les choses".

Quand des démarches concrètes seront-elles entreprises, avec quel calendrier ?

Yves Evrard, Député, sur l'avenir du programme Wallo'Net.

Deux appels à projets ont été lancés avec pour objectif d'assurer l'entretien et la propreté des lieux touristiques. Il s'agit des programmes Wallo'net 1 et 2 qui s'appuient tous deux sur le dispositif d'aide à l'emploi PTP.

Wallo'net 1, dédié aux communes, a pour but d'améliorer la propreté des sites touristiques et la qualité de l'accueil en Région wallonne.

Le programme Wallo'net II, quant à lui, était destiné aux Maisons du Tourisme et visait à l'entretien des itinéraires balisés, fréquentés par les touristes. Les agents wallo'net sont chargés d'entretenir ces itinéraires couvrant le territoire de chacune des Maisons du Tourisme visées.

Enfin « Wallo'net III » a complété l'offre et, quant à lui, vise davantage l'entretien des berges et des fossés, dans le cadre des Contrats de rivière.

A l'heure actuelle, certaines MT bénéficient encore de l'aide d'agents Wallo'Net pour l'entretien des nombreuses promenades balisées. Leur engagement arrive toutefois à leur terme et ces MT sont dans l'expectative quant au renouvellement de ces aides qui leur sont devenues quasi indispensables. Les agents concernés sont également dans l'attente et l'espoir d'une reconduction de leur contrat.

En réponse à une question parlementaire, Madame Tillieux a indiqué que des contacts avaient été pris avec votre cabinet afin d'envisager le renouvellement du programme Wallo'net II. Or dans votre budget, rien n'est prévu pour la poursuite du programme. Vous avez pourtant indiqué, lors de l'examen de ce même budget, votre intérêt pour le programme wallo'net car disiez-vous « il est utile d'un point de vue social pour les personnes qui occupent les emplois, mais aussi du point de vue de la qualité de l'environnement et de l'attractivité du territoire ».

Pouvez-vous faire le point sur les trois volets de ce programme ? A l'heure actuelle, ce n'est pas assez clair. Quels sont les accords pris avec votre collègue Ministre de l'Emploi ?

En outre, en cas de reconduction, de nouveaux appels à projets sont-ils prévus ou continue-t-on avec les mêmes opérateurs ?

Philippe Dodrimont, sur les installations spécifiques au PADEL en Wallonie

En passant en revue mes interventions au sein de cette commission comme celle des sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous l'avez compris : tous les sports et leurs infrastructures m'intéressent à partir du moment où l'on peut apporter un mieux-être à nos sportifs qu'ils soient amateurs réguliers ou occasionnels ou professionnels.

Aujourd'hui, je souhaiterais aborder un sport qui commence à s'installer dans nos contrées à savoir le Padel. Vous semblez le connaître également, mais pour les néophytes, le Padel est un sport de raquette dérivé du tennis, qui se joue sur un court plus petit et encadrés de parois vitrées et de grillages. Il se joue sur des terrains de 20 mètres sur 10 mètres.

Ce sport n'est pas nouveau, il remonte aux années 70'. A son origine, un Mexicain. Aujourd'hui, on compte notamment deux millions d'Argentins et plus de huit millions d'Espagnols, adeptes de ce sport.

Revenons chez nous, où on compterait deux infrastructures pour Padel en Wallonie contre une dizaine en Flandre.

Me confirmez-vous ces chiffres ?

Ces infrastructures pour le Padel sont-elles éligibles à d'éventuels subsides ?
Infrasports a-t-elle déjà été sollicitée pour ce type de terrains ?

Philippe KNAEPEN, sur le dossier de la piscine de Courcelles et le cadastre wallon des piscines

Monsieur le Ministre, le 19 janvier 2015, je vous interpellais par rapport à la problématique de la piscine de Courcelles qui comme je vous l'avais dit, perd quelques 4 000 euros par an rien qu'en disparition de centaines de litres d'eau chlorée et chauffée à 28 °C. Ce gaspillage est très coûteux et pèse sur le budget communal.

Lors d'une réponse à une question parlementaire du 21 mai 2014, votre prédécesseur informait que cette demande de subside avait été traitée par Infraspports et était à l'étude de l'Inspection des finances.

Lors de ma question du mois de janvier dernier, vous admettiez vous même que c'était un fameux délai d'analyse et que ce dossier était encore à l'époque à l'analyse de l'Inspection des finances...

Pourriez-vous me dire où en sont maintenant les 2 dossiers de subsides rentrés pour cette piscine par l'administration communale de Courcelles ?

Philippe Dodrimont, sur la qualité de l'air dans les salles de sports wallonnes

Aux heures les plus fréquentées, la qualité de l'air dans les salles de sport ne paraît pas toujours optimale. Si de nombreuses études ont été réalisées sur les risques liés à la pratique d'une activité physique en plein air dans une atmosphère polluée, peu de recherches semblent avoir porté sur la qualité de l'air intérieur des salles de sport.

A titre d'exemple, une analyse a été effectuée dans des locaux à Lisbonne. Mais permettez-vous de penser que ses résultats dépassent la seule ville portugaise.

Que disent les résultats ? Les taux les plus élevés de polluants ont été atteints pendant un cours collectif alors qu'un nombre important de participants étaient réunis dans un espace confiné.

Les mouvements remuent la poussière avec une hausse de quantité de particules en suspension. L'effort fait expirer davantage de dioxyde de carbone. Ces concentrations élevées montrent clairement un manque d'aération et de ventilation des locaux concernés.

Par ailleurs, les analyses ont été révélées d'importantes concentrations chimiques présentes dans les produits de nettoyage.

De tels constats ont-ils été mis en évidence chez nous ? Des contrôles de la qualité de l'air sont-ils effectués dans les salles de sports ? Quels en sont les résultats ? Les salles de sports ont-elles une obligation légale de ventilation ?

Des sensibilisations sur la qualité de l'air des infrastructures sportives sont-elles organisées à l'attention des gérants, mais aussi des pratiquants ?

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas de remettre en cause la pratique sportive en salle, mais de bénéficier des bienfaits d'une activité physique dans un espace sain.